

DRAME DE LAC-MÉGANTIC

World Fuel refuse de porter le blâme

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — World Fuel Services refuse de porter le blâme pour la tragédie de Lac-Mégantic, estimant « sans fondement » la poursuite que lui a intentée la Montreal Maine & Atlantic.

La Presse a révélé hier que la MMA a porté plainte devant un tribunal américain contre World Fuel Services, qui était propriétaire du pétrole qui a pris feu à Lac-Mégantic.

La MMA allègue que l'accident tragique n'aurait jamais eu lieu si cette entreprise

pétrolière avait correctement étiqueté le brut qui se trouvait dans les 72 wagons-citernes de son convoi.

« Nous croyons que les allégations de la

poursuite contre nous et nos filiales sont sans fondement. »

Elle soutient qu'elle aurait pris des précautions spéciales si elle avait su que

le pétrole était plus volatil qu'indiqué.

« Nous croyons que les allégations de la poursuite intentée par Montreal, Maine & Atlantic contre nous et nos filiales sont sans fondement et nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur et avec tous les moyens de défense dont nous disposons », a rétorqué World Fuel Services dans une déclaration écrite envoyée hier après-midi.

Selon M^e Daniel Larochelle, qui représente les victimes de Lac-Mégantic, la plainte de la MMA pourrait donner un sérieux coup de pouce au recours collectif qu'il a été mis sur pied l'été dernier.

« La défense vient faire ma preuve », a-t-il dit hier.

« Ce que MMA reproche à World Fuel Services, c'est

la même chose que ce que nous reprochons à World Fuel Services », a-t-il ajouté.

À l'origine, le recours collectif visait la MMA et sa société mère, Rail World. Il a depuis été élargi pour cibler entre autres World Fuel Services, Irving, le destinataire du convoi, Canadien Pacifique, qui transportait les 72 wagons-citernes jusqu'à Montréal, ainsi que des producteurs de pétrole actifs dans le Dakota-du-Nord.

« Quand j'ai déposé ma requête le 1^{er} novembre, je parlais de l'étiquetage du pétrole et personne ne prenait ça au sérieux, indique M^e Larochelle. Aujourd'hui, quand MMA poursuit World Fuel Services, ça change les choses. »

La plainte contre World Fuel Services a été déposée

une semaine après la vente de l'entreprise à une filiale de la société new-yorkaise Fortress Investment Group. Le syndicat américain qui administre la MMA, Robert Keach, a indiqué hier qu'il s'agit d'une coïncidence.

M. Keach assure par ailleurs que les créanciers et les victimes du déraillement pourront obtenir une part du dédommagement si la cour devait trancher en sa faveur. La poursuite ne précise pas combien il réclame à World Fuel Services, mais le montant pourrait être substantiel.

« Ce pourrait être un montant extrêmement important, a-t-il indiqué. Les réclamations contre la MMA dans la foulée du déraillement se chiffreront probablement dans les centaines de millions de dollars. » (*La Presse*)

DE + EN + DE MÉDAILLES OUBÉBÉCOIS?



QUELS SONT LES ESPOIRS OLYMPIQUES QUÉBÉCOIS?

Découvrez-les de façons unique grâce aux images interactives, aux vidéos et aux galeries de photos. Un spécial interactif ce samedi



Pod est une marque de commerce d'applications déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'applications.

LaPressePlus.ca



CONCOURS

LA TRIBUNE

Pour toi mon cœur!

DES PRIX DÉLICIEUSEMENT CHOCOLATÉS offerts par LA TRIBUNE

avec la collaboration de la chocolaterie CHOCO-LA

• 3 laissez-passer doubles (valeur de 110 \$ chacun) pour l'atelier À la découverte du porto avec la sommelière Catherine Bourassa

• 5 chèques-cadeaux de 50 \$ pour la Boutique Choco-là.

Pour participer, déposez ce coupon dûment rempli à l'une des deux boutiques Choco-là. Tirage le 17 février 2014. Règlements disponibles à La Tribune et chez Choco-là.

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

COURRIEL: _____

CHOCOLATIERS

2445 King Ouest, 819-822-1771

43 Wellington Nord, 819-791-6777

www.lachocolat.ca